

**PEAC 2019 :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE
D'ANGOULEME ET LA DSDEN POUR L'ACCUEIL
D'UNE RESIDENCE PEDAGOGIQUE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Culture
LP / LRM
N° 2019-D-425

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,

VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) destiné au jeune public, est approuvée la convention de partenariat passée entre le Théâtre d'Angoulême, scène nationale domicilié avenue des Maréchaux à Angoulême, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Charente domiciliée cité administrative du champ de Mars, rue Raymond Poincaré à Angoulême et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit l'accueil et la mise en œuvre d'une résidence pédagogique cirque menée par l'association Planche de cirque et la compagnie 3X rien, de juin 2019 à juin 2020, au sein d'une classe de CE1-CE2 de l'école de Torsac, d'une classe ULIS de l'école Mario Roustan d'Angoulême et d'une classe de CE1-CE2 de l'école Marie Curie d'Angoulême.

Article 3 – GrandAngoulême prendra en charge les frais d'interventions pédagogiques estimés à 2 093,46 €.

Article 4 – La dépense est inscrite au budget principal article 6574 – rubrique 33.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **29 octobre 2019**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30/10/2019**
Publié ou notifié,
Le **30/10/2019**